



DÉCISION DU MAIRE N°123- 2024

MARCHÉ DE TRAVAUX RESTRUCTURATION DES SALLES MUNICIPALES

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1,

Vu la délibération n°2020-15 du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 relative aux délégations du conseil municipal consenties au Maire,

Considérant le besoin de la Commune de réaliser des travaux de restructuration des salles municipales,

Considérant l'avis d'appel à concurrence lancé sur la plateforme des marchés publics www.landespublic.org, et sur le BOAMP sous le n°23-168767 le 4 décembre 2023,

Considérant que les lots 2, 3, 5 et 6 étaient infructueux lors de la première consultation, un avis d'appel à concurrence a été lancé sur la plateforme des marchés publics demat-ampa, et sur le BOAMP sous le n°24-1039 le 4 janvier 2024,

Considérant que les lots 2, 3, 6, ont été infructueux et les lots 11 et 12 déclarés sans suite, un avis d'appel à concurrence a été lancé sur la plateforme des marchés publics demat-ampa, et sur le BOAMP sous le n°24-16319 le 9 février 2024,

Considérant l'analyse des offres effectuée par le cabinet de maîtrise d'œuvre C+M architectes, 79 rue Sadi Carnot, 17500 JONZAC

DÉCIDE

De signer des marchés de travaux avec les entreprises ci-dessous :

Lot 1 : DESAMIANTAGE, l'entreprise VALGO, 76 avenue de Magudas, 33185 LE HAILLAN, d'un montant de 30 448€ HT.

Lot 2 : GROS ŒUVRE, l'entreprise TISON ET GAILLET, 291 avenue des charpentiers 40150 SOORTS HOSSEGOR, d'un montant de 197 600€ HT.

Lot 3 : CHARPENTE-COUVERTURE-ETENCHEITÉ, l'entreprise SUSCOSSE CHARPENTE, 91 chemin de laste, 40230 BENESSE MAREMNE d'un montant HT de 25 503€ HT.

Lot 4 : MENUISERIE ALUMINIUM, l'entreprise MENUISERIE DELMON, ZA du Basta, 215 route du Basta, 40990 SAINT VINCENT DE PAUL d'un montant HT de 76 098€.

Lot 5 : MENUISERIE INTERIEURES, l'entreprise SCOP LAPORTE, 1025 route de Samadet, 40230 SAMADET, d'un montant de 125 038.70€.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le

ID : 040-21400655-20240503-20240503123-AU



Lot 6 : CLOISONS PLAFONDS, l'entreprise NOTTELET PLATRERIE, 7 rue de l'Écluserie, 40465 PONTONX SUR L'ADOUR, d'un montant de 233 488.43€ HT

Lot 7 : REVETEMENTS SOLS-FAIENCES, l'entreprise JOEL LESCA, 699 route de Condrette, 40400 TARTAS d'un montant de 89 816.50€ HT

Lot 8 : PEINTURE, l'entreprise LORENZI, 8 rue Alessandro Volta, 64000 PAU d'un montant de 49 999.99 € HT

Lot 9 ASCENSEUR, l'entreprise ORONA SUD OUEST, Centre commercial Arena, route de Bordeaux, 64121 SERRES CASTET d'un montant de 46 200€ HT

Lot 10 ELECTRICITE, l'entreprise INEO Aquitaine, 395 rue Bernard Palissy, 40990 SAINT PAUL LES DAX d'un montant de 117 561.30€ HT

Lot 13 EQUIPEMENT OFFICE, l'entreprise QUIETALIS, 18D route de Fontenelle, 33450 MONTUSSAN d'un montant de 49 085€ HT

Lot 14 SCENOGRAPHIE, l'entreprise EVENI, Za n°8 de Berouhague, 7 rue Labranère, 40530 LABENNE d'un montant de 109 957.98€ HT

Précise que le montant total des lots attribués est de 1 150 796.9€ HT soit 1 380 956.28€ TTC.

Indique que les lots 11 et 12 sont actuellement toujours infructueux.

Dit que le délai d'exécution de chaque lot est de 12 mois à compter de la réception d'un ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Ampliation sera transmise à Madame le comptable public.

Fait à Capbreton, le 3 mai 2024

Le Maire,

Patrick LACLÈDÈRE



Le Maire :

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la publication, par courrier ou dépôt sur place à l'adresse Villa Noullobos - 50 cours Lyautey - 64100 Pau cedex ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr
- Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu à la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au registre des décisions.

Décision transmise électroniquement le : 07/05/24

Certifié exécutoire pour avoir été transmis à la Sous-Préfecture le : 07/05/24

Affiché, le :

Notifié le :

Publié le 07/05/24